



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

MINISTÈRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction des politiques et des affaires institutionnelles en collaboration avec la Direction des communications du ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

Renseignements

Téléphone : [418 644-1030](tel:4186441030)

Courriel : information@mcn.gouv.qc.ca

Internet : www.quebec.ca/gouvernement/ministere/cybersecurite-numerique

Dépôt légal – 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-95628-0 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2023

Table des matières

Message du ministre	3
Message du sous-ministre	4
L'organisation en bref	5
Mission	5
Vision	5
Valeurs	5
Quelques données clés en matière de développement durable	6
Contributions de l'organisation au développement durable par l'entremise de politiques publiques	7
Contexte interne	8
Contexte externe	9
Plan d'action de développement durable	11
Introduction	11
Action 1 : Adopter une feuille de route pour contrer la fracture numérique et assurer sa mise en œuvre	12
Action 2 : Prendre en compte les enjeux liés à la fracture numérique dans le cadre des projets du Ministère	13
Action 3 : Évaluer la durabilité des interventions structurantes du Ministère	14

Action 4 : Développer la maturité organisationnelle du Ministère en matière d'acquisition responsable _____	15
Action 5 : Augmenter les acquisitions responsables du Ministère _____	16
Action 6 : Améliorer la performance environnementale du centre de traitement informatique principal du Ministère _____	17
Action 7 : Réaliser le projet pilote de bâtiment vert et intelligent du Ministère _____	18
Action 8 : Procéder à la vente du mobilier de métal du Ministère en surplus qui a atteint la fin de son cycle de vie _____	19
Action 9 : Maintenir l'envoi des équipements de bureautique à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec à des fins de revalorisation _____	20
Action 10 : Maximiser le recours aux véhicules électriques et hybrides dans la flotte de véhicules utilisés pour les besoins de déplacements en lien avec les radiocommunications _____	21
Action 11 : Réaliser des activités de sensibilisation auprès des membres du personnel sur le thème de la mobilité durable _____	22
Action 12 : Faire connaître les avantages de la mobilité durable aux nouveaux membres du personnel du Ministère _____	23
Tableau synoptique _____	24

Message du ministre

C'est avec fierté que je vous présente le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Ce plan présente les actions concrètes que le Ministère souhaite mettre en œuvre afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

En tant que responsable de la transformation numérique de l'État, le ministère de la Cybersécurité et du Numérique doit être attentif aux possibilités, mais aussi aux défis que cette transition représente en matière de développement durable. En effet, le secteur numérique consomme beaucoup d'énergie, produit des gaz à effet de serre, utilise des ressources naturelles non renouvelables et produit des déchets technologiques. Ces éléments doivent être pris en compte lors de l'élaboration et de la réalisation des projets.

Les mesures proposées par le Ministère s'articulent notamment autour de l'inclusion, de l'acquisition responsable, de la consommation d'énergie, de l'économie circulaire et de la mobilité durable.

La nécessité d'offrir des services accessibles et de qualité demeure au cœur de nos priorités et la poursuite de l'intégration du développement durable dans nos pratiques représente une occasion de mieux atteindre nos objectifs.

Original signé

Le ministre de la Cybersécurité et du Numérique,
Éric Caire



Message du sous-ministre

Je suis heureux de vous présenter le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du ministère de la Cybersécurité et du Numérique. C'est avec détermination que nous allons poursuivre les efforts consentis pour concrétiser les orientations gouvernementales en cette matière.

Dès sa création, le Ministère a intégré les principes de développement durable à sa mission et a élaboré son premier plan d'action de développement durable.

Avec ce deuxième plan d'action, maintenant pluriannuel, le Ministère présente une vision structurée et transversale de ses engagements pour les prochaines années avec des objectifs ciblés en matière de fracture numérique, d'acquisition responsable, de gestion des matières résiduelles et de mobilité durable, en plus du projet pilote de bâtiment vert et intelligent.

Par ses actions, le Ministère contribuera, notamment par l'utilisation du numérique, à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de développement durable.

Original signé

Le sous-ministre et dirigeant principal de l'information,
Pierre E. Rodrigue



L'organisation en bref

Mission

Le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (ci-après « le Ministère ») a pour mission d'animer et de coordonner les actions de l'État dans les domaines de la cybersécurité et du numérique, de proposer au gouvernement les grandes orientations dans ces domaines, de déterminer les secteurs d'activité où il entend agir en priorité et de lui proposer des mesures en vue d'accroître l'efficacité de la lutte contre les cyberattaques et les cybermenaces au Québec.

Vision

Nous sommes le chef de file dans les services numériques sécuritaires qui propulsent l'administration publique de demain.

Valeurs

Le Ministère adhère pleinement aux valeurs de l'administration publique québécoise, soit la compétence, l'intégrité, l'impartialité, la loyauté et le respect.

En 2022, le Ministère a amorcé des travaux de définition de ses valeurs organisationnelles. Ces travaux, qui ont inclus une consultation du personnel, ont engendré la proposition, d'une part, de la vision organisationnelle et, d'autre part, de quatre valeurs, soit l'innovation, l'excellence, la considération et la collaboration, desquelles émane un sentiment de fierté.

Des activités se poursuivent afin d'intégrer la vision et les valeurs dans le quotidien de l'organisation, ce qui permettra leur approbation et leur concrétisation.

Quelques données clés en matière de développement durable

Données clés (exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023)	Description
27,8 % des acquisitions effectuées par le Ministère sont responsables.	Une acquisition est considérée comme responsable lorsque le requérant précise les retombées environnementales, sociales et économiques de la décision d'achat au cours du processus d'acquisition, particulièrement au moment de définir les besoins et de rédiger l'appel d'offres ou le contrat.
5 véhicules hybrides utilisés.	Ce nombre représente 35,7 % (5/14) des véhicules utilisés au Ministère dans le cadre des activités liées à l'exploitation des réseaux de radiocommunication.
1,60 est l'indicateur d'efficacité énergétique du centre de traitement informatique (CTI) principal du Ministère.	Cet indicateur d'efficacité énergétique est le « PUE » ou « <i>Power Usage Effectiveness</i> ». Des démarches en cours, et notamment présentées dans ce plan, contribueront à améliorer davantage l'efficacité énergétique de ce CTI.
6 374 appareils informatiques envoyés à Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ).	Les appareils informatiques (ordinateurs, écrans, stations d'accueil, souris, claviers, etc.) arrivant à la fin de leur cycle de vie au Ministère sont envoyés à OPEQ à des fins de revalorisation.

Contributions de l'organisation au développement durable par l'entremise de politiques publiques

Nom du document organisationnel	Orientation ou objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
<i>Plan stratégique 2023-2027</i>	Objectif 3.1 – Permettre aux citoyennes et aux citoyens d'accéder de manière optimale aux services numériques.	Objectif 3.1 – Assurer une transition socio-écologique juste.
<i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH) 2023-2026</i>	L'objectif du PAPH 2023-2026 du Ministère est de répertorier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le domaine d'activité relevant de sa compétence et de décrire les mesures qui seront prises dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.	Objectif 3.2 – Valoriser l'égalité et la diversité de notre société.

Contexte interne

Le Ministère

Le Ministère a été constitué le 1^{er} janvier 2022 en vertu de la [Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions](#) (LQ 2021, c. 33). Depuis sa création, le Ministère s'appuie sur l'expertise de son personnel. Dans un esprit d'exemplarité en ce qui concerne la [Politique-cadre en matière de télétravail pour le personnel de la fonction publique](#) ainsi que le [Plan gouvernemental de régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique](#), la majorité des emplois du Ministère sont offerts ou pourvus dans l'ensemble des régions du Québec.

Le présent plan d'action est le deuxième plan d'action de développement durable (PADD), le premier plan pluriannuel, couvrant la période de 2023 à 2028. Le premier PADD couvrait l'exercice financier 2022-2023 et a permis au Ministère de s'engager en matière de développement durable, dès l'année de sa constitution.

Les activités du Ministère

Considérant sa mission liée à la cybersécurité et au numérique, le Ministère s'assure d'agir au quotidien dans le respect des trois dimensions du développement durable, soit environnementale, économique et sociale.

Dans cette perspective, les activités du Ministère impliquent notamment :

- de gérer la consommation d'énergie nécessaire au fonctionnement des différentes infrastructures technologiques sous sa responsabilité, ainsi que d'assurer, entre autres, la revalorisation des biens technologiques et bureautiques désuets en favorisant un modèle d'économie circulaire;
- d'optimiser l'utilisation des infrastructures technologiques et d'offrir des services communs aux organismes publics visant une saine et durable gestion des ressources tant matérielles que financières liées aux ressources informationnelles;
- de transformer l'accès des citoyennes et des citoyens aux services publics en favorisant l'inclusion et en réduisant les effets de la fracture numérique.

Les activités du Ministère l'amènent également à offrir des services sur l'ensemble du territoire québécois, que ce soit pour soutenir les organismes publics clients dans leur propre mission ou pour développer, exploiter et entretenir des réseaux de télécommunication et de radiocommunication, favorisant du même coup l'économie locale par l'embauche de travailleuses et de travailleurs issus de la région où se réalisent les travaux ou l'octroi de contrats.

Localisation et principales caractéristiques physiques

Le siège du Ministère se situe sur le territoire de la ville de Québec. De plus, il a des bureaux à différents endroits sur le territoire québécois, notamment à Montréal, à Rimouski et à Saguenay. Il occupe principalement des immeubles appartenant au gouvernement du Québec, lesquels sont gérés par la Société québécoise des infrastructures. Il loue aussi quelques immeubles ou parties d'immeubles à des tiers. Les immeubles où le Ministère est locataire permettent moins de marge de manœuvre en ce qui a trait aux actions potentielles en matière de développement durable, entre autres quant à la gestion des matières résiduelles et à l'amélioration des bâtiments.

Par ailleurs, le Ministère est propriétaire de CTI et offre à sa clientèle un service d'hébergement physique d'infrastructures technologiques. Son Programme de consolidation des centres de traitement informatique et de l'optimisation du traitement et du stockage a notamment pour objectif de déplacer le traitement et le stockage visé des organismes publics vers des offres de nuages externes qui ont été préalablement qualifiées par le Courtier en infonuagique. Le Programme avait déjà permis, au 31 mars 2023, de consolider les CTI de cinq organismes publics. Les CTI, sous la gouverne du Ministère, seront hébergés dans des infrastructures qui répondent mieux aux exigences écoénergétiques actuelles.

L'exercice financier 2022-2023 a marqué le début des projets pilotes pour le déploiement du nuage gouvernemental québécois, qui constitue un service infonuagique complémentaire à l'infonuagique externe. Il offre une alternative sécuritaire lorsque l'infonuagique externe ne peut pas répondre aux besoins des organismes publics en raison de contraintes de sécurité ou de contraintes technologiques spéciales. L'utilisation de nuages externes et du nuage gouvernemental contribue aux objectifs de développement durable du gouvernement, puisque ceux-ci permettent une densification optimale des serveurs des organismes publics, ce qui engendre une diminution du nombre total de serveurs ou d'emplacements de serveurs, réduisant conséquemment l'utilisation d'espace et de ressources pour une même charge de travail.

Contexte externe

Les nouvelles attentes de la société numérique

La transformation numérique des services publics et privés a engendré une hausse importante des attentes des citoyennes et des citoyens quant à l'accès à des services en ligne. Influencés par les expériences vécues avec le secteur privé, ceux-ci s'attendent désormais à ce que l'administration publique s'adapte à leurs façons de faire. Ils souhaitent ainsi bénéficier d'expériences plus simples, personnalisées et requérant moins d'interactions pour réaliser des démarches de la vie courante auprès de l'État, voire d'expériences numériques de bout en bout, le tout dans un contexte où la protection et la

résilience des services publics et des échanges électroniques gouvernementaux sont garanties afin de préserver la confiance des citoyennes et des citoyens à l'égard de la sécurité de leurs données. Les services publics doivent donc s'adapter pour répondre à ces nouvelles attentes.

La transformation numérique de l'État représente une occasion d'offrir avec une plus grande efficacité les services aux citoyennes et aux citoyens, tout en contrainant le plus possible les conséquences de ses activités sur le développement durable. Pour le Ministère, cela doit être fait en intégrant les objectifs gouvernementaux en matière de transition socio-écologique juste impliquant de « ne laisser personne derrière » ainsi qu'en prenant en considération les préoccupations éthiques entourant la transformation numérique gouvernementale.

L'utilisation du numérique offre de nombreuses possibilités pour innover dans tous les secteurs de la société. Toutefois, le recours au numérique a des répercussions importantes sur le monde réel.

« Le secteur numérique est énergivore, générateur d'émissions de gaz à effet de serre, fort consommateur de ressources naturelles non renouvelables et producteur de matières résiduelles nécessitant un traitement spécifique [...] Au sein du gouvernement, ce passage représente une occasion d'étudier le phénomène, de mieux connaître ses impacts et de trouver des solutions pour les atténuer. »¹

Compte tenu de sa mission, le Ministère doit considérer et intégrer ces éléments dans sa gestion des ressources informationnelles et dans sa prise de décision en général.

¹ [Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028](#)

Plan d'action de développement durable

Introduction

La [Stratégie gouvernementale de développement durable \(SGDD\) 2023-2028](#) énonce les priorités gouvernementales en matière de développement durable qui doivent être mises de l'avant dans le PADD 2023-2028 des ministères et des organismes. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a transmis à ceux-ci des attentes précises de participation aux objectifs de la SGDD 2023-2028, correspondant aux sous-objectifs de celle-ci. Le Ministère a analysé les attentes exprimées et a confirmé sa participation à toutes celles qui lui ont été transmises. De chacune de ces attentes découle minimalement une d'action. Un total de 12 actions et de leurs indicateurs visant à mesurer leur atteinte est ainsi proposé dans le présent plan. Pour chaque action, les logos des objectifs de développement durable de l'ONU auxquels l'action répond sont présentés. Le PADD 2023-2028 du Ministère a été élaboré en collaboration avec les membres du Comité consultatif en développement durable, lequel est composé de représentants sectoriels du Ministère.

Par ailleurs, le Ministère a été désigné comme collaborateur au chantier 5 de la SGDD 2023-2028 visant à établir une feuille de route pour une transformation numérique responsable et sensibiliser les utilisateurs à la sobriété numérique. Les contributions que le Ministère y apportera seront communiquées ultérieurement.

Action 1 : Adopter une feuille de route pour contrer la fracture numérique et assurer sa mise en œuvre



Afin d'améliorer sa compréhension des obstacles rencontrés par les personnes qui vivent des inégalités provoquées par la fracture numérique, le Ministère lancera une consultation citoyenne sur cet enjeu et sur ses répercussions à l'égard des services gouvernementaux. À terme, cette consultation permettra de brosser le tableau de la situation concernant la fracture numérique, de déterminer les freins à l'utilisation des services numériques gouvernementaux et de dégager des pistes de solutions permettant de contrer ce phénomène.

À la lumière du rapport issu de cette consultation, le Ministère adoptera une feuille de route pour contrer la fracture numérique dans son champ d'intervention et en assurera sa mise en œuvre.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.1.1 Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables.	Proportion des actions mises en œuvre issues de la feuille de route pour contrer la fracture numérique. <i>Valeur de départ : S. O.</i>	Réception du rapport	Adoption de la feuille de route	À venir	À venir	À venir

Action 2 : Prendre en compte les enjeux liés à la fracture numérique dans le cadre des projets du Ministère



En complémentarité avec l'action 1 du présent plan, le Ministère élaborera un outil de réflexion en s'inspirant du rapport découlant de la consultation citoyenne et de la feuille de route pour contrer la fracture numérique. Cet outil intégrera les éléments devant être considérés par les responsables de projets dans l'analyse de ceux-ci, à l'égard de l'enjeu de la fracture numérique. À même la réalisation de ses activités concernant la transformation numérique, il est impératif pour le Ministère de notamment prendre en compte les écarts actuels de littératie numérique au sein de la population et les enjeux d'accessibilité à ses services. À terme, les projets du Ministère prendront de plus en plus en considération ces enjeux et les services offerts aux citoyennes et aux citoyens se trouveront bonifiés, car ils favoriseront l'inclusion, toujours dans un esprit de réduction de la fracture numérique.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.1.1 Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables.	Proportion des projets autorisés utilisant l'outil de réflexion aidant à la prise en considération des enjeux liés à la fracture numérique. <i>Valeur de départ : S. O.</i>	S. O.	Élaboration d'un outil de réflexion	70 %	75 %	80 %

Action 3 : Évaluer la durabilité des interventions structurantes du Ministère



L'évaluation de la durabilité (ED) est une démarche d'analyse intégrée qui permet d'évaluer et de bonifier des interventions structurantes en fonction de thèmes, de critères ou de facteurs de durabilité. Cette démarche prévoit, pour toute organisation, la prise en compte des principes de développement durable et des enjeux relatifs à la lutte contre les changements climatiques dans ses sphères d'intervention. Le Ministère s'est doté, le 28 mars 2023, dans le cadre de son précédent PADD, d'un processus de détermination de la proportion des interventions qui ont fait l'objet d'une ED, en plus d'offrir à l'ensemble de l'organisation un outil d'ED. Ces deux éléments permettront au Ministère d'intégrer l'ED à ses pratiques et de calculer la proportion des interventions du Ministère pour lesquelles une ED a été réalisée. Les interventions touchées, dites « structurantes », représentent les documents présentés au Conseil des ministres et au Conseil du trésor pour décision ainsi que toute autre intervention jugée structurante. L'implantation de ce processus et l'accompagnement nécessaire des secteurs du Ministère seront réalisés au cours des cinq prochains exercices financiers.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales.	Proportion des interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité. <i>Valeur de départ : S. O.</i>	60 %	70 %	80 %	90 %	100 %

Action 4 : Développer la maturité organisationnelle du Ministère en matière d'acquisition responsable



Pour favoriser l'augmentation de la proportion des acquisitions responsables au Ministère, de l'accompagnement et de la formation seront offerts au personnel dont les activités sont touchées par l'application de la Politique d'acquisitions responsables du Ministère. Cet accompagnement permettra de renforcer les pratiques en matière d'acquisitions responsables de biens et de services au Ministère par le développement, la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences des membres du personnel.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables.	Proportion de requérants formés sur l'application des indicateurs d'acquisition responsable. <i>Valeur de départ : S. O.</i>	15 %	25 %	45 %	65 %	90 %

Action 5 : Augmenter les acquisitions responsables du Ministère



Le Ministère a révisé et mis à jour sa Politique d'acquisitions responsables le 28 mars 2023. Celle-ci vise à contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental en matière d'acquisitions responsables, tout en renforçant les pratiques du Ministère dans le domaine. L'application de cette politique permettra d'accroître la proportion de biens, services et de construction acquis par le Ministère répondant à des indicateurs d'acquisition responsable ayant un effet positif sur une des dimensions du développement durable (indicateurs environnementaux, économiques et sociaux) proposées par le MELCCFP. Ainsi, l'ensemble des acquisitions effectuées au moyen du Système électronique d'appel d'offres sont visées.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables.	Proportion des acquisitions responsables effectuées par le Ministère. <i>Valeur de départ : 27,8 %</i>	30 %	32 %	35 %	45 %	50 %

Action 6 : Améliorer la performance environnementale du centre de traitement informatique principal du Ministère



Le Ministère agira afin d'améliorer l'efficacité énergétique du principal CTI sous sa responsabilité. Cette efficacité énergétique se mesure actuellement à 1,60 selon l'indicateur d'efficacité énergétique. Cette mesure positionne actuellement ce CTI du Ministère comme efficace. Par l'actualisation en continu des équipements, l'utilisation d'énergie renouvelable, l'usage de systèmes de refroidissement efficaces et en fonction de travaux à venir, cette infrastructure du Ministère sera davantage alignée sur les exigences écoénergétiques actuelles promues par ce secteur d'activité, contribuant ainsi directement à améliorer l'indice de maturité numérique responsable du Ministère et du gouvernement. Par ailleurs, la réalisation d'un rapport d'experts sur l'empreinte environnementale du CTI, analysant notamment l'utilisation des artères électriques, permettra de choisir des actions prioritaires à mettre en œuvre pour y parvenir. Par la suite, des cibles seront définies quant à la réalisation de celles-ci.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.5.1. Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux.	Mesure de l'indicateur d'efficacité énergétique du CTI principal. <i>Valeur de départ : 1,60</i>	S. O.	1,55	1,50	1,45	1,40
	Proportion des recommandations mises en œuvre issues du rapport d'experts sur l'empreinte environnementale du CTI principal. <i>Valeur de départ : S. O.</i>	Réception du rapport	À venir	À venir	À venir	À venir

Action 7 : Réaliser le projet pilote de bâtiment vert et intelligent du Ministère



Le Ministère est responsable de l'élaboration d'une politique de bâtiment vert et intelligent (BVI), et ce, en collaboration avec la Société québécoise des infrastructures. Afin d'établir les balises de cette politique, un projet pilote de BVI sera réalisé dans un bâtiment occupé par le personnel du Ministère. Un BVI est une infrastructure qui a la capacité d'entretenir une relation de bénéfices mutuels avec son environnement de même qu'avec ses utilisatrices et ses utilisateurs. Il communique et s'adapte, ce qui lui donne une certaine connaissance de ses occupantes et de ses occupants de même que de son environnement. Ce type de bâtiment peut donc à la fois placer l'humain au cœur de ses actions, mais aussi qualifier son infrastructure comme une contributrice à son environnement immédiat, que ce soit la ville intelligente ou la nature. Il y parvient grâce à un ensemble de technologies, de pratiques et de matériaux dont l'intégration et l'utilisation sont possibles à toutes les étapes de son cycle de vie.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.6.1. Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures.	Proportion des grands jalons de réalisation du projet pilote terminés suivant l'adoption de la stratégie de mise en œuvre. <i>Valeur de départ : S. O.</i>	Adoption de la stratégie de mise en œuvre	À venir	À venir	À venir	À venir

Action 8 : Procéder à la vente du mobilier de métal du Ministère en surplus qui a atteint la fin de son cycle de vie



Dans l'objectif de maintenir un bon taux de récupération, de recyclage et de valorisation de certaines de ses matières résiduelles, le Ministère poursuivra ses efforts en s'assurant qu'une proportion considérable de son mobilier métallique, soit le mobilier dont la plus grande proportion de ses surfaces ou la plupart des éléments sont constitués de métal (exemple : les classeurs), trouve preneur lors de leur remplacement ou de leur élimination. Cette approche responsable s'intègre dans le cadre d'une économie circulaire réduisant l'empreinte environnementale. En effet, la durée de vie de ce type de mobilier est prolongée lorsque d'autres organismes le récupèrent dans le cadre de ventes aux enchères supervisées par le Centre d'acquisitions gouvernementales. Si le mobilier n'est pas en assez bon état pour être considéré pour une telle vente, celui-ci peut être acquis par des particuliers désirant récupérer le métal, donnant ainsi une nouvelle vie aux ressources initialement extraites et transformées.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.7.1. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles.	Proportion du mobilier de métal vendu aux enchères ou à des particuliers. <i>Valeur de départ : S. O.</i>	50 %	52 %	55 %	60 %	65 %

Action 9 : Maintenir l'envoi des équipements de bureautique à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec à des fins de revalorisation



Le Ministère tient à maintenir son engagement quant à la revalorisation de ses équipements de bureautique. Ces équipements seront dirigés vers le centre de tri d'OPEQ, une organisation partenaire du Ministère depuis sa création en 2022. Les équipements envoyés à OPEQ sont essentiellement des postes de travail fixes et portables, des écrans, des claviers, des souris, des stations d'accueil et tout autre équipement de bureautique. L'objectif du Ministère est clair : la totalité de ses équipements de bureautique doit être revalorisée. OPEQ se charge effectivement de favoriser la réutilisation et le recyclage de ces équipements de manière écologique.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.7.1. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles.	Proportion des équipements envoyés à OPEQ. <i>Valeur de départ : 100 %</i>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Action 10 : Maximiser le recours aux véhicules électriques et hybrides dans la flotte de véhicules utilisés pour les besoins de déplacements en lien avec les radiocommunications



Le Ministère utilise une flotte de 14 véhicules pour l'entretien et le maintien des opérations sur le territoire québécois de ses réseaux de radiocommunication. Des véhicules à essence sont utilisés afin de se rendre périodiquement sur les sites situés majoritairement hors des zones urbaines ou en régions éloignées. De plus, l'utilisation fréquente de chemins forestiers ou de routes non balisées requiert des véhicules adaptés. Cette flotte comprend déjà cinq véhicules hybrides dont l'utilisation est priorisée, lorsque cela est possible. Afin de maximiser le recours à ce type de véhicules, l'action du Ministère reposera sur l'adoption, puis l'utilisation systématique d'un outil d'aide à la décision favorisant l'acquisition de véhicules électriques ou hybrides en marge des projets d'acquisition de nouveaux véhicules, tout en considérant les besoins du Ministère dans le domaine.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.8.1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre du parc de véhicules légers et lourds de l'État.	Proportion des projets d'acquisition de véhicules ayant fait usage de l'outil d'aide à la décision favorisant l'acquisition de véhicules électriques ou hybrides. <i>Valeur de départ : S. O.</i>	Adoption de l'outil d'aide à la décision	100 %	100 %	100 %	100 %

Action 11 : Réaliser des activités de sensibilisation auprès des membres du personnel sur le thème de la mobilité durable



Le Ministère réalisera des activités de sensibilisation auprès de son personnel sous le thème de la mobilité durable afin de contribuer au paradigme insufflé par la SGDD quant au voiturage en solo, mettant en évidence les avantages des modes de transport actif et collectif. Ces activités prendront la forme d'actualités diffusées sur l'intranet ministériel, de partage d'outils et des meilleures pratiques dans le domaine. Chaque année, la proportion du personnel du Ministère sensibilisée sur ce thème sera mesurée.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.8.2. Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de l'État.	Proportion du personnel ayant été sensibilisé. <i>Valeur de départ : S. O.</i>	75 %	80 %	85 %	90 %	95 %

Action 12 : Faire connaître les avantages de la mobilité durable aux nouveaux membres du personnel du Ministère



De l'information et des conseils portant sur les avantages et les possibilités qu'offre le transport en commun seront intégrés dans la rencontre d'accueil et le guide d'accueil qui font partie du processus d'accueil en place au Ministère. Le contenu de sensibilisation sera élaboré durant la première année, puis présenté aux nouveaux employés. De cette manière, le nouveau personnel sera sensibilisé aux possibilités du transport en commun qui se rattachent aux divers lieux de travail du Ministère.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.8.2. Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de l'État.	Proportion du nouveau personnel ayant été sensibilisé à la mobilité durable lors de leur accueil au Ministère. <i>Valeur de départ : S. O.</i>	Élaboration du contenu de sensibilisation	80 %	85 %	90 %	95 %

Tableau synoptique

Sous-objectif de la SGDD	Actions		Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.1.1 Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables.	1	Adopter une feuille de route pour contrer la fracture numérique et assurer sa mise en œuvre.	Proportion des actions mises en œuvre issues de la feuille de route pour contrer la fracture numérique. <i>Valeur de départ : S. O.</i>	Réception du rapport	Adoption de la feuille de route	À venir	À venir	À venir
	2	Prendre en compte les enjeux liés à la fracture numérique dans le cadre des projets du Ministère.	Proportion des projets autorisés utilisant l'outil de réflexion aidant à la prise en considération des enjeux liés à la fracture numérique. <i>Valeur de départ : S. O.</i>	S. O.	Élaboration d'un outil de réflexion	70 %	75 %	80 %
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales.	3	Évaluer la durabilité des interventions structurantes du Ministère.	Proportion des interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité. <i>Valeur de départ : S. O.</i>	60 %	70 %	80 %	90 %	100 %
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables.	4	Développer la maturité organisationnelle du Ministère en matière d'acquisition responsable.	Proportion de requérants formés sur l'application des indicateurs d'acquisition responsable. <i>Valeur de départ : S. O.</i>	15 %	25 %	45 %	65 %	90 %
	5	Augmenter les acquisitions responsables du Ministère.	Proportion des acquisitions responsables effectuées par le Ministère. <i>Valeur de départ : 27,8 %</i>	30 %	32 %	35 %	45 %	50 %
5.5.1. Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux.	6	Améliorer la performance environnementale du centre de traitement informatique principal du Ministère.	Mesure de l'indicateur d'efficacité énergétique du CTI principal. <i>Valeur de départ : 1,60</i>	S. O.	1,55	1,50	1,45	1,40
			Proportion des recommandations mises en œuvre issues du rapport d'experts sur l'empreinte environnementale du CTI principal. <i>Valeur de départ : S. O.</i>	Réception du rapport	À venir	À venir	À venir	À venir

Sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.6.1. Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures.	7 Réaliser le projet pilote de bâtiment vert et intelligent du Ministère.	Proportion des grands jalons de réalisation du projet pilote terminés suivant l'adoption de la stratégie de mise en œuvre. <i>Valeur de départ : S. O.</i>	Adoption de la stratégie de mise en œuvre	À venir	À venir	À venir	À venir
5.7.1. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles.	8 Procéder à la vente du mobilier de métal du Ministère en surplus qui a atteint la fin de son cycle de vie.	Proportion du mobilier de métal vendu aux enchères ou à des particuliers. <i>Valeur de départ : S. O.</i>	50 %	52 %	55 %	60 %	65 %
	9 Maintenir l'envoi des équipements de bureautique à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec à des fins de revalorisation.	Proportion des équipements envoyés à OPEQ. <i>Valeur de départ : 100 %</i>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5.8.1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre du parc de véhicules légers et lourds de l'État.	10 Maximiser le recours aux véhicules électriques et hybrides dans la flotte de véhicules utilisés pour les besoins de déplacements en lien avec les radiocommunications.	Proportion des projets d'acquisition de véhicules ayant fait usage de l'outil d'aide à la décision favorisant l'acquisition de véhicules électriques ou hybrides. <i>Valeur de départ : S. O.</i>	Adoption de l'outil d'aide à la décision	100 %	100 %	100 %	100 %
5.8.2. Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de l'État.	11 Réaliser des activités de sensibilisation auprès des membres du personnel sur le thème de la mobilité durable.	Proportion du personnel ayant été sensibilisé. <i>Valeur de départ : S. O.</i>	75 %	80 %	85 %	90 %	95 %
	12 Faire connaître les avantages de la mobilité durable aux nouveaux membres du personnel du Ministère.	Proportion du nouveau personnel ayant été sensibilisé à la mobilité durable lors de leur accueil au Ministère. <i>Valeur de départ : S. O.</i>	Élaboration du contenu de sensibilisation	80 %	85 %	90 %	95 %

